

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_071 : FINANCES / CONSTATATION D'UN DÉFICIT SUR LA RÉGIE DES TRANSPORTS SUITE AU PROCÈS VERBAL DE REMISE DE SERVICE DU 03 AVRIL 2024

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a institué une régie auprès du service public communautaire de transport de voyageurs. Elle est installée auprès de la SA-SPL Stabus dont les locaux administratifs se situent 8 rue Denis Papin à Aurillac.

Cette régie encaisse toutes les recettes relatives aux titres de transports disponibles pour les voyageurs et paye les remboursements aux usagers en tant que nécessaire.

Le 3 avril dernier, il a été procédé à une remise de service suite au changement de régisseur à la même date pour cette régie. Cette remise de service a été faite par le responsable du Service de Gestion Comptable en présence de personnels de la CABA et du directeur de la SA-SPL Stabus.

Le régisseur en place jusqu'au 31 mars 2024 était absent lors de cette remise de service.

Après avoir réalisé tous les contrôles d'usage, il a été constaté un déficit de 9 714,86 € sur la gestion de Madame Florence Lafon (régisseur du 1^{er} mai 2015 au 31 mars 2024).

Le nouveau régime de la responsabilité des gestionnaires publics, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, se substitue au régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire.

Cette réforme impacte directement les régisseurs qui ne voient plus leur responsabilité personnelle et pécuniaire mise en cause pour les manquements constatés dans leur comptabilité, sauf en cas de détournement de fonds.

En conséquence, le déficit constaté sur la régie des transports doit être apuré par l'émission d'un mandat au compte 678 du Budget Annexe des Transports Urbains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'apurement du déficit constaté lors de la remise de service en date du 03 avril 2024 pour un montant de 9 714,86 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les opérations comptables relatives à l'apurement de ce déficit.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.